

Déclaration du Conseil Révolutionnaire du MNLA

À l'issue de la réunion extraordinaire du bureau exécutif du Conseil Révolutionnaire, en date du 19 Septembre 2013, il a été décidé de clarifier ce qui suit :

- Conformément aux textes constitutifs du mouvement (Statuts et Règlements) issus de son dernier congrès tenu à Tinzawatene, du 6 au 9 janvier 2013 ;
- Conformément aux textes consacrant la naissance des instances du mouvement tels que le Conseil Transitoire de l'Etat de l'Azawad (CTEA), le Conseil Révolutionnaire et le Conseil Consultatif ;
- Au regard de l'existence d'une plate forme politique des revendications de l'Azawad ;
- Considérant le fait que la lutte du Peuple de l'Azawad est à tous égards légitime ;
- Prenant compte et acte de l'Accord de Ouagadougou signé le 18 Juin 2013 entre les mouvements de l'Azawad (MNLA et HCUA) et le gouvernement malien ;

Le Conseil Révolutionnaire du MNLA,

- Exige le strict respect des textes du mouvement;
- Invite les cadres et responsables du mouvement à respecter rigoureusement les décisions du mouvement et à accomplir scrupuleusement les missions qui leur ont été confiées, dans le strict respect de prérogatives des dites missions,
- Rappelle à l'opinion nationale et internationale que les négociations, entre l'Azawad et le gouvernement du Mali, devant aboutir à un règlement définitif de la question, n'ont pas encore officiellement débutées entre les deux parties et qu'elles ne sauraient en aucun cas être confondues avec « l'accord préliminaire de Ouagadougou »,
- Rappelle que toute démarche particulière, engagée en marge du processus promu et validé par le mouvement, par des responsables du mouvement avec l'État malien, sera considérée comme une tentative de récupération des acquis du mouvement et du peuple de l'Azawad par l'État malien, comme nulles et non avenues, comme illégitimes et non représentatives des attentes des populations de l'Azawad.

De ce fait, le Conseil Révolutionnaire du MNLA tiens à préciser très nettement que les émissaires du MNLA, envoyés à Bamako ces jours derniers, ont été uniquement mandatés par le mouvement pour

participer aux travaux du Comité de suivi et d'évaluation prévu par l'accord de Ouagadougou, signé en date du 18 juin 2013. Toute participation de ces émissaires à une quelconque négociation, sans l'aval du mouvement n'engage que leurs personnes.

Par ailleurs, le mouvement précise qu'il ne saurait davantage tolérer les déclarations intempestives faites à titre personnel par des membres du mouvement. Le Peuple de l'Azawad, s'appuyant sur la charte des Nations Unies reconnaissant aux peuples le droit à disposer d'eux-mêmes, aspire à son autodétermination.

En outre, le Conseil révolutionnaire du MNLA condamne les graves violations de l'accord de Ouagadougou par le Mali, de même qu'il condamne la féroce répression des manifestantes de Kidal qui n'ont fait qu'user d'un droit garanti par les lois internationales, notamment celui de manifester.

Enfin, nous lançons un appel solennel au Peuple de l'Azawad pour qu'il resserre ses rangs en ces moments cruciaux pour son avenir et qu'il continue à faire preuve du courage qui ne lui a jamais manqué, comme il l'a toujours prouvé.

Vive l'Azawad, la lutte continue

Kidal, jeudi 19 Septembre 2013

**Le président du Conseil Révolutionnaire,
Attayoub Ag Battaye**

MNLA